

ARRÊTÉ DE COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR Sciences et techniques
Année universitaire 2025-2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le code de l'éducation, et notamment les articles L.612-6 et D.612-36-2 ;
VU la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Bourgogne Europe relatives aux capacités d'accueil, aux attendus et aux modalités de candidatures pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2026 ;

ARRÊTE

Article 1 :

La commission de recrutement pour l'accès à la première année du Master mention **CHIMIE parcours Contrôles et Analyses Chimiques** – rentrée 2026 est ainsi constitué pour l'année universitaire 2025-2026 :

Président : Julien ROGER, enseignant chercheur UBE co responsable M1 master CAC

Membres :

Hélène CATTEY, enseignant chercheur UBE co responsable M1 master CAC

Julien BOUDON, enseignant chercheur UBE co responsable M2 master CAC

Christine GOZE, enseignant chercheur UBE, co responsable M2 master CAC

Article 2 :

Le Directeur de l'UFR Sciences et Techniques et le Responsable Administratif sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans l'enceinte de l'UFR Sciences et Techniques.

Fait à DIJON, le 23 mars 2026

Pour le Président,

Le Directeur de l'UFR Sciences et techniques

Luc IMHOFF

